

Dix
propositions
pour
le sport



Rendre
le sport
émancipateur

Rendre le sport émancipateur

Le sport est une composante de la culture de notre temps. Il ne peut rester à la disposition du seul secteur marchand, d'initiative privée... ou communautaire. Il est un bien public. Cette ambition doit être défendue sans défection. Le sport est d'abord un ensemble de pratiques qui permettent de mieux se connaître à travers le défi entre autres et de mieux connaître les autres à partir de soi. Il doit permettre à la personne de se développer de façon lucide, réflexive, et être au service d'une évolution humaniste de la société. Comme toute culture, il est porteur d'intentions, d'imaginaires, de défis, de valeurs, de manières de faire qui doivent être interrogés et soumis à la critique. Tel est le contenu émancipateur du sport.

Aujourd'hui, le sport, traité de plus en plus comme une marchandise ou souvent instrumentalisé politiquement, voit son service public démantelé et les pratiques de masse laissées à l'abandon par l'État. Délaissé, maltraité par nombre de politiques publiques, il est de plus en plus piloté par la rentabilisation, par des réductions financières et la médiatisation.

Ces choix entrent en conflit avec les valeurs éducatives du sport. La violence, le dopage, la

tricherie, la corruption le pénètrent fortement. On y voit donc à tous les niveaux et formes de pratiques, de l'admirable, du banal et de l'intolérable. En même temps, des objectifs sans ambition sont fixés pour le plus grand nombre et cantonnés à des actions pour la santé, le bien-être ou d'aide à la cohésion (intégration) sociale...



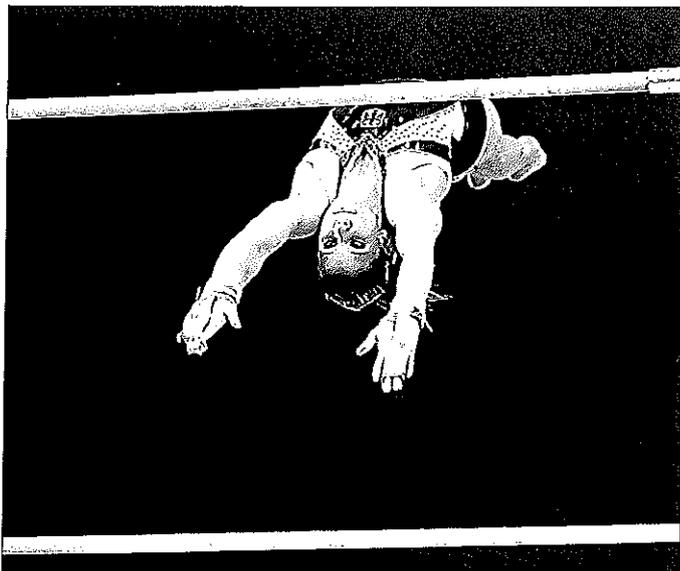
Photo G. Picot

Les inégalités de pratiques, de moyens, se creusent et deviennent insupportables. Les secteurs scolaires et associatifs s'en trouvent fragilisés.

Ce rapide bilan montre à l'évidence que des acquis sont à défendre et à reconquérir. Des orientations nouvelles sont à mettre en œuvre. Il est donc urgent de donner un nouvel élan au développement du sport et à ses acteurs avec comme objectif principal la démocratisation et l'émancipation.

Cette perspective doit reposer selon nous sur deux idées forces :

- Une puissance publique démocratisée, appuyée sur une intervention citoyenne, doit refonder un intérêt général pour de nouvelles actions publiques et associatives. La laïcité doit être un des principes de son développement.
- L'EPS comme discipline scolaire, et le sport scolaire, sont les premières composantes de la pratique sportive ; ils doivent être développés dans le système éducatif.



Damien Lecateiler

I/ Nous considérons trois axes organisateurs des politiques publiques et associatives

- La diffusion du sport avec une éthique est d'intérêt général pour tous et pour la société. L'éducation doit être au cœur de toute politique de développement et de gestion des pratiques.
- Son développement, sous responsabilité publique, doit être organisé afin que toutes les formes de pratiques et leurs systèmes de performances, soient accessibles à tous. Pour cela il faut dé-marchandiser le sport en renforçant son financement public, démocratiser, soutenir les innovations émancipatrices.
- L'objectif de démocratisation et d'émancipation doit irriguer l'ensemble des dispositifs proposés. Il faut développer le libre engagement et la responsabilité : démocratiser la gestion (des clubs, fédérations,...), développer la parité entre les femmes et les hommes dans toutes les responsabilités de direction, de gestion ou de pratiques.

Préalable à nos propositions :

Cette orientation n'oppose aucune des formes de pratique (professionnelle, haut niveau, amateur, masse, scolaire,...), ni cadres de pratiques (club ou hors club, école,...), les jugeant complémentaires ; elles ne doivent ni se substituer les unes aux autres, ni se confondre. Ces formes et cadres de pratiques sont aussi nécessaires dans une société qui fait du loisir une conquête juste et durable de l'humanité.

II/ Des propositions :

certaines seront déclinées ultérieurement de façon plus détaillées

1. L'État a la responsabilité d'organiser le développement non ségré-gatif de toutes les formes et tous les cadres de pratique. Il doit recruter un nombre conséquent de professeurs de sport. Il doit travailler en étroite relation avec les collectivités territoriales. Le service public du sport doit être soutenu du plan national au niveau local. Cela nécessite de maintenir et dynamiser un ministère des sports de plein exercice, de revenir à des structures départementales et régionales des sports. Le droit du sport en entreprise doit être réaffirmé.
2. Le financement doit être garanti lors d'une première étape à hauteur de 1%, pour tendre vers 3% du budget général de l'État ; le « sport pour tous » doit être privilégié. D'autres formes de financement avec celles existantes sont à étudier et à mutualiser à travers un fonds commun (CNDS transformé) qui pourrait être alimenté par des taxes sur les transactions de joueurs et entraîneurs, sur la rémunération des agents, sur l'augmentation de la taxe Buffet sur les médias et la diffusion numérique, sur les bénéfices des entreprises liées au sport...



3. Une politique concertée de financement avec les collectivités territoriales doit être décidée pour la création et la réhabilitation d'équipements sportifs (incluant les activités de plein-air), répondant à la multiplicité des pratiques, du loisir au scolaire et s'adaptant aux demandes sociales.
4. La formation des éducateurs et éducatrices sportifs doit être améliorée, leur qualification plus élevée. Cela doit faire l'objet d'une nouvelle négociation. L'État doit décider d'un plan pérenne de soutien à l'emploi sportif dans les clubs. Les missions des personnels techniques et pédagogiques relevant des services publics doivent être recentrées sur l'encadrement, l'aide aux associations, la formation. La formation initiale et continue des intervenants sportifs doit être mutualisée avec l'enseignement supérieur.
5. Un CREPS doit être rétabli dans chaque région et être conforté dans sa mission de formation, dans l'encadrement et le suivi du haut niveau, et dans ses missions de soutien au sport pour tous. Des négociations doivent s'engager avec les régions pour leur entretien et leur fonctionnement. Le service public doit se réappropriier l'ensemble de la formation du champ sportif qui a été externalisée vers la sphère privée.
6. La forme associative doit être soutenue au regard des objectifs démocratiques qu'elle se donne, et préservée de toute dérive entrepreneuriale ; la parité homme-femme doit faire l'objet d'une politique volontariste ; l'engagement bénévole doit être mieux valorisé.
7. Un Conseil national des sports (C.N.S.) doit être mis en place, associant toutes les forces concernées par le développement des pratiques physiques ou sportives ; des déclinaisons régionales, départementales, locales seraient encouragées à se mettre en place sans se substituer aux initiatives déjà existantes.
8. Des « assises du sport et des pratiques physiques », nourries par un comité national d'organisation pluraliste, doivent être impulsées à tous les niveaux (national, régional, ...), permettant entre autres d'établir un bilan national de l'accès aux pratiques, de leur niveau de développement et des mesures à prendre.
9. La pratique du sport de haut niveau et professionnel, ses manifestations (spectacles, événements sportifs) et leur traitement notamment médiatique doivent faire l'objet d'une réflexion et de propositions pour les lier à l'objectif de parité, d'éducation, d'humanisation, d'émancipation et de fonctionnement démocratique.
10. Une nouvelle loi d'orientation doit être mise en chantier. Une réflexion sur l'échelon européen est nécessaire.



Photo Serge Chabrol